

Décret

Générale

colonial

Décret n° 14-351-1926 25 janvier 1926

n° 14-351-1926 25

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

25 janvier 1926

Numéro JO

n° 351 du 01/02/1926

Date du numéro

1 février 1926

VISAS

Le président de la République française, Vu le décret du 3 juillet 1897, portant règlement sur les indemntlés de déplacement et les passages du personnel colontat modifié par les décrets des 6 juillet 1904 et 26 septembre 1922: Sur le rapport dñ Ministre des colonies

TEXTE INTÉGRAL

Art.1er

Le tableau n° 2 annexé au décret du 3 juillet 1897 est modifié comme suit en ce qui concerne les bâtiments de la Compagnie générale transatlantique assurant le service de la ligne du Havre à New-York:

Art. 2

Le Ministre des colonies est Charge de : executlon du préeseut decret, qui sera publié au Journal ojjiciel de la République française et inséré au Duiletin officiel dñt ministère des côlonies.

GasToN DOUMERGUE Par Président de la République **Le Ministre des Colonies** **Léon PERRIER.**